



REMISE DES DISTINCTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Le 14 mai dernier, lors de la journée spéciale organisée dans le cadre du Duel Intercommunal Suisse Bouge au Complexe des Muverans, la Commune a décerné ses mérites sportifs et culturels.



De gauche à droite : Derrière > Joseph Ramuz, Célien Zufferey, Lucie Deller, Oriane Brückel, Léna Dussex, Charlotte Gaillard
Devant > Adrien Remy, Denis Bridy, Vincent Bessard
Manque sur la photo : Ayla Buchard, Kevin Buchard et Albert Michellod

LE JARDIN DES NEIGES

Durant la saison d'hiver, le Jardin des Neiges a réuni skieurs, enfants et promeneurs d'un jour. Jeunes et moins jeunes ont profité de cette magnifique place aménagée pour se retrouver autour d'un verre, divertis par les nombreux événements musicaux qui ont animé la station.

17 animations musicales et artistiques de décembre à mars



JUGE ET VICE-JUGE

MISSIONS ET COMPÉTENCES

La Juge et le Vice-juge représentent l'autorité judiciaire de la Commune. Ils sont élus tous les 4 ans et, au début de leur mandat, sont assermentés par le Juge de District. Ils sont assistés d'un greffier qui dispose d'une formation juridique.

Une des principales tâches qui leur est dévolue est de mener des séances de conciliation. En effet, sauf disposition légale contraire, toute procédure civile débute par une séance de conciliation devant l'autorité judiciaire. Ils ne sont par contre pas en charge de l'application du règlement de police (tapage nocturne, travaux bruyants, etc...)

Par ailleurs, la Juge et le Vice-juge ont de nombreuses compétences dans le domaine de la juridiction gracieuse. Ils procèdent à l'ouverture des testaments et pactes successoraux, prennent les premières mesures de sauvegarde de la succession et délivrent le certificat d'héritier. Enfin, ils sont également compétents en matière de mise à ban.

Marie-Madeleine Buchard

Juge depuis 2013

079 382 65 80

Marcello MONTARULI

Vice-Juge depuis 2021

juge.leytron@gmail.com



DÉPUTÉS ET DÉPUTÉS SUPPLÉANTS



Mathieu Carruzzo - Député
*Commission EFCS (Éducation,
Formation, Culture et Sport)*

Laila Cheseaux Baudat
Députée suppléante

Aïda Lips - Députée
*Rapporteuse de la commission ATE
(Agriculture, Tourisme et Environ-
nement)*

David Rossier - Député suppléant
Président du groupe agricole du
Grand Conseil



Christian Roduit - Député
*Commission de haute surveillance
COJU (Commission de justice)
Sous-commission de la naturalisation*

TRAVAUX À MONTAGNON

MESURES DE PROTECTION DES TORRENTS DE MONTAGNON ÉTAPE N°2 : TORRENT DU SALENDAY

Objectifs des travaux :

- Aménagement du torrent de la Seya et construction d'un dépotoir à laves torrentielles
- Raccordement du torrent de l'Epène à la Seya (étape n°1 réalisée entre 2020 et 2021)

Les travaux en cours de réalisation sur les torrents de la Seya et de l'Epène à Salenday sur Montagnon visent à augmenter la capacité du dépotoir d'origine et à aménager un transit des laves torrentielles hors des zones bâties.

Les nouveaux ouvrages construits répondent spécifiquement à des objectifs de sécurisation en lien avec les dangers reconnus sur la zone de Montagnon, comme les infiltrations d'eau, les glissements de terrain, les crues et les laves torrentielles.

La construction du dépotoir du Salenday permettra de faciliter la gestion des dépôts des laves (stockage et évacuation des matériaux lors de crues).



Vue en amont du nouveau dépotoir du Salenday ^ avec le nouveau tracé du torrent de la Seya

Vue en aval du dépotoir v travaux de construction du lit du cours d'eau

PRINCIPALES ADJUDICATIONS

Travaux de génie civil (étapes 2021 et 2022)

CHF 487'292.15

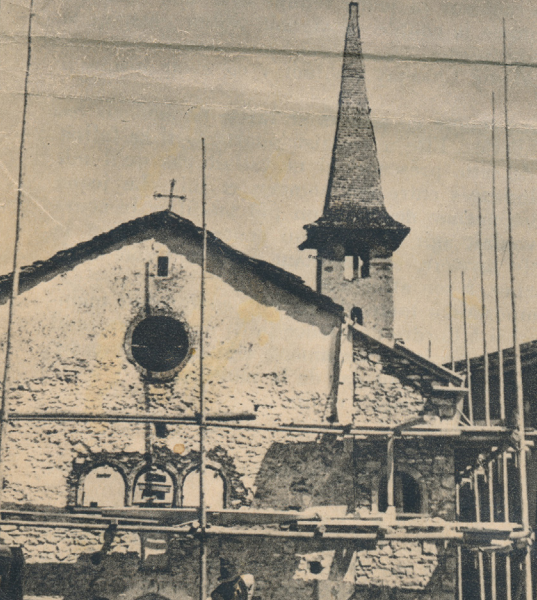
Consortium Epiney Constructions SA
et Polli et cie SA

Défrichement (étape 2022)

CHF 16'735.90

Triage forestier des 2 Rives





RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE

L'Association pour la valorisation des bâtiments et des lieux dignes d'intérêt, présentée dans l'Info Leytron de ce printemps, est maintenant pleinement active.

Le premier objet retenu concerne l'ancienne église et sa rénovation.

UN PEU D'HISTOIRE

Située au cœur du village, l'ancienne église St-Martin de Leytron fut agrandie et transformée à plusieurs reprises. Les archéologues estiment que son clocher date du X^e ou XI^e siècle.

- En 1257, l'église est agrandie une deuxième fois après un incendie.
- En 1686, l'église est agrandie une troisième fois.
- En 1930, le sanctuaire subit des transformations importantes. Construction de deux annexes et d'une dalle qui sépare l'édifice en deux parties. La partie supérieure devient une salle polyvalente ou salle paroissiale.
- En 1991, le toit est recouvert de dalles de pierre.
- En 2005, les bardeaux du clocher sont remplacés. Les murs extérieurs retrouvent leur structure et leur couleur d'origine.
- En 2022, recherche de fonds pour rénover l'église qui ne peut actuellement plus être utilisée pour des raisons de sécurité.

POURQUOI LA RÉNOVER

Il s'agit de sauvegarder un bâtiment qui a traversé plusieurs siècles et de pouvoir le transmettre aux prochaines générations. Lieu identitaire de la commune, au centre du village, c'est un espace de rassemblement et de convivialité.

L'édifice rénové sera dédié à la culture et aux rencontres : exposition d'artistes de Leytron ou d'ailleurs, concerts, conférences, présentation des produits locaux, ...

Valoriser notre patrimoine, c'est aussi améliorer notre cadre de vie, la vie locale, les services à disposition, leurs attraits auprès de la population, de nos hôtes et des touristes.





CE QU'IL FAUT RÉNOVER

D'importants travaux doivent être entrepris :

- rénovation et mise en valeur de certaines fresques découvertes sous la peinture blanche,
- réfection des sols, de l'électricité, de l'éclairage, du chauffage
- acoustique, mise en place de matériel multimédia
- sanitaires

Une collaboration avec les services des bâtiments historiques de l'Etat du Valais permettra d'effectuer les travaux en conservant et mettant en valeur les éléments importants de ce bâtiment.

Quels sont les besoins financiers et les ressources ?

Les devis sont en cours. Le montant total des travaux devrait dépasser les CHF 250'000.- pour la partie supérieure et CHF 100'000.- pour la partie inférieure.

Un tel projet ne saurait être réalisé sans donateurs : l'association compte sur des subventions étatiques, des soutiens de la part de fondations, ainsi que sur votre soutien.

APPEL AUX DONS

Nous comptons sur la générosité des habitants et amis de la commune de Leytron pour que cette église puisse revivre et retrouver sa fonction de cœur vivant du village.

Vous pouvez faire un don, selon vos possibilités (aucun montant minimum), par le biais du QR code ci-dessous (via votre e-banking) ou en utilisant le numéro IBAN.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pouvez nous envoyer un courriel ou une lettre en mentionnant vos coordonnées. Votre demande sera validée lors de la prochaine assemblée générale. L'adhésion est gratuite.

Nous vous remercions par avance et nous nous réjouissons de vous donner des nouvelles de l'avancement du projet dans un futur numéro.



Compte / Payable à

CH26 8080 8007 5962 2279 9

Association pour la valorisation
des bâtiments et des lieux dignes
d'intérêt de Leytron
Rouatope 23
1912 Leytron

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Veuillez contacter l'Association pour la valorisation des bâtiments et des lieux dignes d'intérêt de Leytron
Nelly Claeyman Dussex, présidente : 079 778 84 17, nclaeyman@hotmail.com
Eric Michellod, secrétaire, 079 342 74 72, eric.michellod@bluewin.ch



L'ÉCOLE DES DEUX RIVES EST NÉE !

Après le Triage forestier des Deux Rives, un nouvel enfant est né des synergies entre les communes des deux rives du Rhône: l'école des Deux Rives. La petite dernière verra le jour officiellement fin août 2022, à l'occasion de la rentrée scolaire. Carnet de naissance.

L'Ecole des Deux Rives (E2R), entité intercommunale regroupant les écoles primaires (1H à 8H) d'Isérables, Leytron, Riddes et Saillon verra le jour à la rentrée scolaire 2022-2023. Elle rassemblera plus de 800 élèves et quelque 75 enseignants.

Si les structures scolaires de Saillon, Riddes et Isérables s'étaient déjà rapprochées via un directeur commun, qui partageait son temps - et son contrat de travail - entre les trois centres scolaires, le temps avait manqué pour faire aboutir la démarche. La création de cette nouvelle entité marque donc un palier majeur, et une démarche relativement neuve dans notre canton.

Souplesse, mutualisation et échange de bonnes pratiques

Les conseillers en charge du dicastère des écoles, Mesdames Roxane Jacquemettaz (Isérables) et Claudine Michellod (Leytron) et Messieurs Frédéric Métroz (Riddes) et Christian Lalain (Saillon) ont ainsi collaboré durant plus d'une année pour établir la convention qui a donné naissance à l'Ecole des Deux Rives. Cette dernière a été validée par les différentes autorités communales et ratifiée par le Conseil d'Etat en séance du 9 mars 2022.

Comme l'expliquent les membres des exécutifs concernés, les avantages d'une telle démarche sont nombreux. « En rassemblant l'employeur sous une seule entité juridique, nous offrons aux établissements scolaires et aux enseignants davantage de souplesse dans les offres de travail mais aussi les remplacements, tout en créant de nouvelles opportunités d'échange et de collaboration avec les collègues des écoles environnantes. » Finalement, les bonnes pratiques pédagogiques ou organisationnelles pourront être mutualisées dans les différents centres, distants de quelques kilomètres seulement. « Il n'y a pas de volonté de tout harmoniser, rassurent les élus communaux, chaque établissement a sa culture et ses pratiques. »

Répartition des frais selon le nombre d'élèves

Cette nouvelle organisation permettra également de réaliser des économies d'échelle en rationalisant les ressources. Les frais de fonctionnement scolaires seront ainsi répartis entre les communes proportionnellement au nombre d'élèves.

L'Ecole des Deux Rives sera placée sous la conduite d'une équipe de direction, composée de M. Johan Epiney, directeur, actuellement en charge des écoles primaires d'Isérables, Riddes et Saillon; de M. Mathieu Carruzzo, adjoint de direction, actuellement en charge de l'école primaire de Leytron, et de Mme Natacha Mottier, récemment engagée comme secrétaire de direction, poste qu'elle occupait auparavant à l'école de Saxon.

Dans chaque centre scolaire, un répondant assumera des missions plus locales, en étroite collaboration avec l'équipe de direction.



UNE COMMISSION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE

La Commission intercommunale des écoles (CIE), composée des quatre conseillers précités, du directeur des écoles, d'un parent d'élève et d'un enseignant constituera la nouvelle commission scolaire intercommunale. La présidence de la CIE sera assurée chaque année civile par l'un des conseillers communaux, selon un tournus prédéfini, afin que les quatre communes soient représentées lors d'une période législative. Le for de l'Ecole des Deux Rives ayant été établi à Riddes, cette dernière aura l'honneur d'assumer la première présidence.



De gauche à droite : Johan Epiney, Frédéric Métroz, Claudine Michellod et Christian Lalain
Manque sur la photo : Roxane Jacquemettaz

CONTACT

Frédéric Métroz

Conseiller communal

Président de la Commission intercommunale
des écoles (CEI), Riddes

frederic.metroz@riddes.ch

078 771 15 60

DU NOUVEAU DANS LES ALPAGES

Un nouvel exploitant pour les alpages d'Odonne, Bougnonne et Euloi

Après 23 ans de bons et loyaux services dans la gestion des alpages d'Ovronnaz, **Thérèse et Lucien Borloz** ont décidé de remettre leur bail pour la fin de l'année 2021. La Commune les remercie pour tout le travail accompli, une tâche rude mais qui fut bien menée. Nous leur souhaitons d'ores et déjà une bonne continuation et une retraite bien méritée.

À la suite de la soumission effectuée en septembre 2021, le contrat d'affermage a été attribué pour une durée de 6 ans à M. Stéphane Darioly de Martigny. M. Darioly connaît très bien les lieux puisqu'il mène du bétail sur l'alpage depuis 1994 déjà. Il possède une ferme sur Martigny et a déjà l'expérience de ce type d'exploitations ayant tenu notamment les alpages de Fully et de la Forclaz. Il s'agira pour lui et pour la Bourgeoisie d'une année de transition avec une nouvelle dynamique dans l'exploitation des troupeaux mais également des mises aux normes, soit pour les bâtiments d'habitation, soit pour les fromageries. Un dossier complet sera soumis à l'assemblée primaire d'ici à la fin de l'année. Nous souhaitons à M. Darioly toute la réussite et la passion nécessaires pour le maintien de notre patrimoine alpestre.



ÉVÉNEMENTS À VENIR

24.06	Musique au Village	Leytron
29.06	Assemblée primaire	Halle polyvalente
06.07	Concert INSOLITO	Chapelle d'Ovronnaz
26–27.07	Cirque Helvetia	Ovronnaz
31.07	Fête Nationale	Ovronnaz
27.08	Badminton Club : 30 ^e anniversaire	Halle polyvalente
04.09	Cross Ovronnaz-Rambert	Ovronnaz
9–10.09	FC Leytron : 75 ^e anniversaire	Terrain de foot
18.09	Fromage & Cime	Ovronnaz
29.10	Gym Arc-en-ciel : Halloween	Salle de l'Union
11–12.11	Humagne en fête	Halle polyvalente
19.11	Chœur d'hommes «Muvrani» : Concert annuel	Halle polyvalente
15.12	Gym Arc-en-ciel : Spectacle de Noël	Halle polyvalente

Ce calendrier est évolutif en fonction des manifestations annoncées.